

---

# Guide creation d'entreprise

## São Tomé-et-Príncipe



**CREATION D'ENTREPRISE**



Edition February 2026

[www.africarrieres.com](http://www.africarrieres.com)

---

Ce document est publié par AfriCarrieres à titre informatif. Il ne constitue pas un avis juridique. Veuillez consulter les textes officiels et un professionnel qualifié pour toute décision.

# Sommaire

---

**01** Créer une entreprise - São Tomé-et-Príncipe

---

**02** Zones franches et regimes speciaux - São Tomé-et-Príncipe

---



## Creer une entreprise - São Tomé-et-Príncipe

### Formes juridiques d'entreprise

À São Tomé-et-Príncipe, les entrepreneurs peuvent constituer leur entreprise selon plusieurs formes juridiques, chacune présentant des caractéristiques et des obligations spécifiques.

#### Entreprise individuelle

Forme la plus simple, où l'entrepreneur exerce son activité en son nom personnel. La responsabilité est illimitée et les biens personnels peuvent être saisis en cas de dettes professionnelles. Cette forme ne requiert pas de capital social minimum.

#### Société par Actions Simplifiée (SAS)

Structure flexible permettant une grande liberté statutaire. Elle peut avoir un ou plusieurs associés et offre une responsabilité limitée au montant des apports. Les actionnaires ne sont responsables que de leurs contributions.

#### Société Anonyme (SA)

Forme adaptée aux grandes entreprises avec un capital important divisé en actions. Requiert au minimum 2 actionnaires, un conseil d'administration et des obligations comptables strictes.

#### Société à Responsabilité Limitée (SARL)

Structure intermédiaire combinant flexibilité et protection. Les associés sont responsables du montant de leurs apports. Capital social minimum requis et gestion simplifiée.

#### Coopérative

Forme d'organisation collective basée sur l'association de personnes ayant des intérêts communs. Particulièrement utilisée dans les secteurs agricoles et artisanaux.

### Démarches principales de création

La création d'une entreprise à São Tomé-et-Príncipe suit une procédure administrative spécifique qui doit être respectée scrupuleusement.

1. **Vérification de la disponibilité du nom** : Avant toute action, vérifier auprès du registre commercial que le nom envisagé n'est pas déjà utilisé.
2. **Rédaction des statuts** : Préparer les statuts de l'entreprise définissant son fonctionnement, sa structure et les droits des associés. Pour certaines formes, cette étape peut être simplifiée.
3. **Ouverture d'un compte bancaire professionnel** : Ouvrir un compte au nom de l'entreprise et y déposer le capital social. Une preuve de dépôt sera nécessaire pour l'enregistrement.

4. **Publication au journal officiel** : Les statuts doivent être publiés au journal officiel du pays, étape obligatoire pour les sociétés commerciales.
5. **Enregistrement au registre du commerce** : Déposer le dossier complet auprès du registre du commerce pour obtenir l'immatriculation commerciale.
6. **Obtention du numéro d'identification fiscale (NIF)** : S'enregistrer auprès des autorités fiscales pour recevoir un numéro d'identification unique.
7. **Enregistrement à la sécurité sociale** : L'employeur doit s'enregistrer auprès des organismes de sécurité sociale.
8. **Obtention de licences sectorielles** : Selon l'activité, certains secteurs peuvent nécessiter des autorisations spéciales (commerces, restaurants, importation, etc.).

### Documents et pièces requises

Chaque demande de création d'entreprise doit être accompagnée d'une documentation complète :

- Formulaire de demande d'immatriculation au registre du commerce (dûment complété)
- Copie des statuts signés par les associés ou fondateurs
- Certificat de dépôt du capital social auprès d'une banque agréée
- Preuve de la publication au journal officiel
- Photocopies des pièces d'identité des associés ou du gérant
- Justificatif de domicile du responsable de l'entreprise (électricité, eau, téléphone)
- Lettre de déclaration d'activité
- Attestation de non-condamnation des dirigeants (le cas échéant)

### Autorités et organismes impliqués

| Organisme                     | Fonction                                          | Étape du processus       |
|-------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------|
| Registre du Commerce          | Immatriculation et enregistrement des entreprises | Enregistrement principal |
| Direction générale des impôts | Attribution du NIF et gestion fiscale             | Enregistrement fiscal    |
| Sécurité Sociale              | Enregistrement des travailleurs et cotisations    | Protection sociale       |
| Autorités municipales/locales | Autorisations d'exploitation et licences          | Autorisation locale      |
| Journal Officiel              | Publication des statuts et informations légales   | Publicité légale         |

### Exigences concernant le capital social

Le capital social minimum varie selon la forme juridique choisie :

- **Entreprise individuelle** : Aucun capital minimum exigé
- **SAS** : Pas de capital minimum légal, les associés sont libres de définir le montant
- **SARL** : Capital minimum requis (le montant exact doit être vérifié auprès des autorités compétentes)
- **SA** : Capital minimum plus élevé, obligatoire pour les grandes structures

Le capital doit être déposé auprès d'une banque agréée et un certificat de dépôt doit être fourni lors de l'enregistrement. Après l'immatriculation, le capital peut être retiré selon les conditions définies dans les statuts.

### Délais et coûts estimés

Les délais de création varient selon la complexité du dossier et la réactivité des administrations. En général, il faut compter :

- Vérification du nom : 1-2 jours
- Publication au journal officiel : 3-7 jours
- Enregistrement au registre du commerce : 5-10 jours après publication
- Obtention du NIF : 2-5 jours après enregistrement
- Enregistrement sécurité sociale : 1-3 jours

Les coûts comprennent généralement les frais d'enregistrement au registre du commerce, les frais de publication au journal officiel, et les frais administratifs auprès de l'administration fiscale. Il est recommandé de consulter directement les autorités ou un expert-comptable local pour obtenir les tarifs actualisés, ces montants pouvant varier.

### Recommandations pratiques

- **Conseil juridique** : Il est vivement recommandé de consulter un avocat ou un expert-comptable pour éviter les erreurs administratives coûteuses.
- **Vérifications préalables** : Avant de finaliser le choix de la forme juridique, analyser les implications fiscales et sociales avec un professionnel.
- **Tenue de registres** : Mettre en place immédiatement un système comptable conforme à la réglementation locale.
- **Conformité continue** : Après la création, respecter les obligations annuelles (déclarations fiscales, dépôt des comptes, etc.).
- **Assurances professionnelles** : Considérer la souscription à des assurances appropriées selon l'activité exercée.
- **Documentation** : Conserver tous les documents administratifs de création pour les 5 à 10 années suivantes minimum.

## Zones franches et regimes speciaux - São Tomé-et-Príncipe

### Cadre juridique des zones franches à São Tomé-et-Príncipe

São Tomé-et-Príncipe dispose d'un cadre réglementaire visant à attirer les investissements étrangers par la mise en place de zones économiques spéciales. Le principal instrument juridique régissant ces zones est la Loi sur les Zones Franches Industrielles et Commerciales, complétée par divers décrets d'application et circulaires du Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Le pays a été classé parmi les destinations d'investissement en croissance en Afrique centrale, notamment grâce à sa stratégie de diversification économique au-delà du secteur agricole traditionnel. Les zones franches constituent un élément clé de cette stratégie, offrant des conditions privilégiées aux entreprises engagées dans des secteurs stratégiques.

### Zones économiques spéciales existantes

São Tomé-et-Príncipe propose plusieurs zones d'investissement privilégiées, bien que le nombre et l'étendue de ces zones soient limités comparés à d'autres pays africains:

- **Zone Franche Portuaire de São Tomé** : Située au port principal de la capitale, elle vise à développer les activités de transbordement, de transformation et de commercialisation de produits.
- **Zone d'Investissement Libre** : Destinée aux entreprises engagées dans des secteurs non-traditionnels, notamment l'agro-industrie, le tourisme haut de gamme et les technologies.
- **Zones de développement régional** : Des espaces identifiés sur l'île de Príncipe pour attirer les investissements dans le secteur touristique et artisanal.

L'infrastructure dans ces zones reste en développement. Les entreprises intéressées doivent préalablement consulter l'Agence de Promotion des Investissements (API) pour vérifier l'état actuel de chaque zone et ses disponibilités.

### Avantages fiscaux et douaniers

Les entreprises installées dans les zones franches bénéficient de plusieurs avantages significatifs:

#### Exonération de droits d'importation

Les équipements, matières premières et marchandises importés pour les activités dans la zone franche sont exonérés des droits de douane, à condition que ces biens soient destinés à la transformation, au stockage ou à la réexportation.

## Exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

La TVA est supprimée sur les opérations d'importation et les fournitures internes liées à l'activité de zone franche, sous certaines conditions et justifications.

## Régime d'impôt sur le revenu réduit

Les entreprises de zone franche peuvent bénéficier d'un taux d'impôt sur les sociétés réduit, généralement inférieur au taux standard appliqué en dehors des zones. Les précisions sur les taux exacts doivent être confirmées auprès des autorités fiscales actuelles.

## Exemption de certaines taxes locales

Certaines entreprises peuvent être exonérées de la taxe sur la propriété immobilière pour une période définie, généralement entre 5 et 10 ans selon le type de projet.

## Liberté de change

Les entreprises de zone franche peuvent librement convertir et transférer les devises étrangères générées par leurs activités, sans restrictions significatives.

## Régimes d'investissement spécifiques

Le Code d'Investissement de São Tomé-et-Príncipe établit plusieurs catégories d'investisseurs avec droits et obligations différenciés:

| Catégorie d'investisseur                 | Caractéristiques                                                                                     | Avantages principaux                                                               |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Investisseur prioritaire                 | Projets dans secteurs identifiés comme prioritaires : tourisme, agro-industrie, énergie renouvelable | Avantages fiscaux étendus, stabilité contractuelle, facilités administratives      |
| Investisseur grande entreprise           | Projets d'investissement supérieurs à un seuil minimum défini (à vérifier auprès de l'API)           | Négociation d'accord d'investissement personnalisé, garanties de stabilité fiscale |
| Petit investisseur local                 | Ressortissants ou résidents permanents, petits projets                                               | Accès facilité, réduction administrative, microcrédits possibles                   |
| Investisseur en partenariat public-privé | Collaborations avec l'État dans infrastructure ou services                                           | Sécurité contractuelle renforcée, partage de risques                               |

## Secteurs prioritaires et incitations

São Tomé-et-Príncipe concentre ses incitations sur les secteurs considérés comme moteurs de diversification économique:

- Tourisme haut de gamme et écotourisme** : Développement d'infrastructure hôtelière, activités de loisir durable, offrant des avantages fiscaux étendus et facilités de recrutement international.
- Agro-industrie** : Transformation et commercialisation de produits agricoles locaux (cacao, épices, noix de coco), avec exonération d'importation d'équipements de traitement.

3. **Pêche et aquaculture** : Développement des activités de pêche responsable et d'élevage piscicole, avec utilisation optimisée des ressources marines.
4. **Énergies renouvelables** : Projets solaires, éoliens et hydroélectriques bénéficiant d'incitations spéciales pour la transition énergétique.
5. **Technologies et services numériques** : Entreprises de télécommunications, développement logiciel et business process outsourcing.

## Procédures d'installation et d'agrément

L'installation dans une zone franche suit un processus administratif spécifique:

1. **Soumission du dossier d'agrément** à l'Agence de Promotion des Investissements (API), incluant le plan d'affaires, les statuts de l'entreprise, l'identification des propriétaires réels et l'évaluation du projet.
2. **Évaluation par l'API** : Vérification de la conformité avec le Code d'Investissement et les critères de zone franche (délai habituel: 30 à 60 jours).
3. **Signature de l'accord d'installation** entre l'entreprise et l'État, définissant droits, obligations et durée de jouissance des avantages.
4. **Immatriculation auprès des registres locaux** : Enregistrement commercial, immatriculation fiscale, affiliation aux organismes sociaux.
5. **Installation physique dans la zone** : Construction ou aménagement des locaux, mise en place des installations techniques.

La durée globale varie généralement entre 3 et 6 mois selon la complexité du projet et la complétude du dossier initial.

## Obligations des entreprises de zone franche

En contrepartie des avantages consentis, les entreprises doivent respecter plusieurs obligations:

- **Respect de la durée minimale** : Maintien de l'activité dans la zone pour une période définie (généralement 5 à 10 ans minimum).
- **Reporting régulier** : Remise de rapports annuels d'activité, bilans et déclarations de revenus aux autorités fiscales et à l'API.
- **Créations d'emplois** : Atteinte de cibles d'emploi local prédéfinies, formation du personnel local.
- **Respect de la législation environnementale** : Conformité avec les normes d'impact environnemental, notamment pour les activités à risque.
- **Clauses de contenu local** : Utilisation préférentielle de fournitures et services locaux selon les possibilités.

## Contacts et ressources utiles

Pour obtenir des informations actualisées et spécifiques sur les zones franches de São Tomé-et-Príncipe:

- **Agence de Promotion des Investissements (API)** : Instance principale pour les questions d'agrément et de suivi d'investissement.
- **Ministère du Commerce et de l'Industrie** : Définition des politiques et régimes spéciaux.
- **Ministère des Finances** : Confirmations des régimes fiscaux et douaniers actuels.
- **Port Autonome de São Tomé** : Pour les aspects spécifiques à la zone portuaire.

**Remarque importante** : Les informations relatives aux zones franches et régimes spéciaux à São Tomé-et-Príncipe font l'objet de réglementations susceptibles d'évolution. Il est impératif de consulter directement les autorités compétentes pour obtenir les conditions actuelles avant toute décision d'investissement.

